



M. Benjamin RAIGNEAU
Directeur des Ressources Humaines du GPF
2 place aux Étoiles - CS 70001
93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

Saint-Denis, le 4 octobre 2018

Objet : rachat des trimestres d'apprentissage SNCF.

Monsieur le Directeur,

La Fédération SUD-Rail est signataire de l'accord concernant les Ex-Apprentis. Celui-ci prévoit une aide au rachat des trimestres à partir du 1^{er} janvier 2019.

Nous vous demandons qu'une table ronde sur le sujet « **complément fixe à la majoration salariale exceptionnelle de traitement (MST4)** » se tienne très rapidement afin que les Ex-Apprentis, dont l'ouverture des droits aura lieu à partir de janvier 2019, puissent se positionner pour le rachat des trimestres non validés par la CNAV.

Nous vous rappelons que les 8 trimestres d'apprentissage ont bien été cotisés par les apprentis et de ce fait, nous revendiquons que les Ex-Apprentis n'aient pas à racheter les trimestres non validés.

La Fédération SUD-Rail ne peut pas comprendre qu'une fois l'aide de l'entreprise déduite, le rachat pour 4 trimestres soit d'un montant de 2000 €. Pour de nombreux cheminots, exécution ou maîtrise, cela représente plus d'un mois de salaire, ce qui n'est pas acceptable.

Dans l'attente d'une convocation, et en espérant être entendu sur cette revendication, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail